



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-25, 402-25, 403-25, 404-25 et 405-25 RELATIFS AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2026)

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QU'à la session ordinaire du 17 décembre 2025, le Conseil de la Municipalité régional de comté de La Rivière-du-Nord a adopté les règlements numéros 401-25, 402-25, 403-25, 404-25 et 405-25 relatifs aux répartitions fiscales (budget 2026) de la façon suivante :

Avis de motion :	26 novembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	26 novembre 2025
Adoption du règlement :	17 décembre 2025
Entrée en vigueur :	18 décembre 2025

Les quotes-parts à chacune des municipalités-membres seront donc envoyées en conséquence dans les délais prévus.

Lesdits règlements sont disponibles au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 18^e jour de décembre 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier



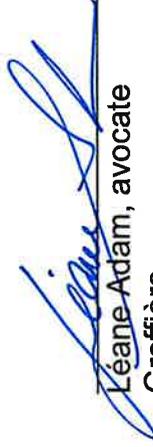
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-25, 402-25, 403-25, 404-25 et 405-25
RELATIFS AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2026)

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 7 janvier 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.



Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca